

MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 09 Septembre 2010 à 20 h 30.

L'an deux mil dix et le neuf septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de LAUZERTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard REY, Maire.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Présents : AUNAC Jean Luc, BOILLON Catherine, BROTONS Patrick, CAPMAS Jean-Pierre, GIORDANA Jean-Claude, JOFRE Jacques, MALOTAUX Jacky, MILLS Amanda, PIERASCO Jean-Franck, REY Bernard.

Absents : MURET Charlotte, PORTAL Sylvie, BADOV Vincent, DELTEIL Joëlle. ?

Excusés: Procuration : REY Guillaume à Monsieur REY Bernard.

Secrétaire de séance : Patrick BROTONS.

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 juillet 2010 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

➤ **Requalification des rues du village, tranche 3 : demande de subvention auprès du conseil régional et conseil général :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a approuvé le principe de la requalification des rues du haut du village. Il présente le contenu de la troisième tranche de ces travaux et son coût revalorisé en décembre 2009 par M. ROUILLARD, maître d'œuvre :

Travaux :	501 973 €
Frais d'étude (honoraires, frais divers) :	34 847 €
Total HT :	536 820 €
TVA 19.60% :	105 216 €
Total TTC arrondi :	642 000 €

Monsieur le maire expose que l'opération peut-être réalisée avec le concours de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement (DGE), du conseil régional et du conseil général au titre du contrat de pays.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Subvention DGE (état) :	100 000 €
Subvention région :	135 000 €
Subvention département :	135 000 €
Fonds propres ou emprunts :	272 000 €
Total TTC :	642 000 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Sollicite : une subvention, la plus élevée possible auprès du conseil régional et du conseil général pour la troisième tranche de travaux de requalification des rues ;

Adopte : le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

Autorise : Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives aux dossiers de demandes de subventions.

➤ **Convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire).**

Cette convention est à signer avec les services de l'état – Direction Départementale des Territoires de Tarn et Garonne.

Monsieur le Maire expose que la commune ayant déjà transféré partiellement ses compétences dans le domaine de la voirie à la communauté de communes du Quercy Pays de serres, il serait souhaitable de signer cette convention afin de pouvoir bénéficier des missions de base de l'ATSEAT.

Compte tenu de la population communale 1633 habitants, l'estimation prévisionnelle de l'ATESAT pour l'année 2010 (hors revalorisation suivant index ingénierie) s'élève à : **345,37 €**

En cas de revalorisation de l'index, ce montant reste à vérifier.

Monsieur le Maire expose que cette convention est renouvelable pour les deux exercices suivants (2011 et 2012).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte le principe de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer, le montant définitif restant à définir.

➤ **Requalification des rues du village, tranche 3 : convention de mandat avec le syndicat départemental d'énergie de Tarn et Garonne pour l'éclairage public.**

Monsieur le Maire expose que le montant prévisionnel affecté à ce projet est de 22 200 € TTC.

La rémunération du SDETG est de 3,5 % du montant HT des travaux.

L'opération quant à elle peut bénéficier d'une subvention du SDETG de 40% sur un montant total HT de travaux limité à 22 900 €

Monsieur BROTONS expose que les droits à cette subvention (car annuels) seront recouverts après octobre 2010, ce qui ne semble poser aucun problème pour la troisième tranche de travaux des rues, étant entendu que la facturation prévisible de ces travaux d'éclairage public n'interviendra que courant premier semestre 2011.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Adopte : cette convention de mandat

Autorise : Monsieur le Maire à la signer.

Madame MALOTAUX souhaite qu'un soin particulier soit apporté à ces nouvelles réalisations concernant l'habitat des hirondelles.

➤ **Chemin de « pignères » ; enquête publique :**

Il est proposé au conseil municipal par Madame Swaena DUDOK VAN HEEL l'acquisition d'un tronçon de chemin rural au lieu dit « pignères » . CR dit de Cadamas à La pistoule et sis au droit des parcelles A 941,942 et 943 lui appartenant ainsi que A 944 et 948 appartenant à Monsieur Marcel MONTAGNAC.

Le conseil municipal décide de faire procéder à l'enquête publique traditionnelle (décret 76.921 du 08 octobre 1976).

Charge le maire d'effectuer toutes formalités conformément au même décret.

➤ **Classement hébergements pour perception de la taxe de séjour :**

Le conseil municipal après délibération décide d'attribuer à l'unanimité :

- 4 étoiles à Monsieur Craig RESNICK pour 5 chambres d'hôtes situées « camp Biche » rue de la mairie à Lauzerte.

- 3 étoiles à Madame Corinne SOLACROUP pour les 4 chambres sises « villa Lucerna » rue de la gendarmerie à Lauzerte.

Charge Monsieur le Président de la communauté de communes Quercy Pays de serres du recouvrement de la taxe de séjour.

/ ...

➤ **Exonération de l'impôt sur les spectacles et manifestations sportives :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de l'exonération de l'impôt sur les spectacles pour l'ensemble des compétitions sportives organisées sur le territoire de la commune jusqu'à délibération contraire.

➤ **Eglise Saint-Barthélémy – toiture, marché adapté –**

Vu la nécessité de procéder aux travaux de réfection de la toiture de l'Eglise Saint-Barthélémy, et les devis reçus :

Ent. LAPOUJADE pour 50 162,30 €ht

Ent. CANELLA pour 52 890,50 €ht

Monsieur le Maire informe le conseil qu'au vu de la délégation consentie par le conseil municipal, il a signé le marché avec l'entreprise LAPOUJADE de Lacour de Visa pour un montant de 50 162,30 €ht soit 59 994,11 €ttc.

Questions diverses :

- Une étude est en cours pour la réalisation de travaux dans l'immeuble récemment acquis par la commune au foiral (immeuble ROUZEAUD). Tarn et Garonne habitat (HLM) Monsieur l'architecte des bâtiments de France, Monsieur Tony ROUILLARD, architecte sont chargés chacun en ce qui les concerne de réfléchir à cette réalisation, « la poste » est également sollicitée pour un éventuel transfert de ces bureaux.
- L'association porteuse du projet d'Atelier mémoire, accueil de jour pour accompagnement malades Alzheimer se désiste pour l'occupation du local dit de l'échoppe (faute de personnel). Le local est donc libre et vacant.
- Contrat triennal avec le conseil général : la première tranche de subvention devrait être perçue avant la fin de l'exercice 2010.
- Exonération (pour 5 ans) de la taxe foncière non bâti pour les agriculteurs Bio et jeunes agriculteurs : Le conseil municipal sur la proposition de Monsieur le Maire adopte le principe de cette exonération, la délibération restant à finaliser.
- Madame MALOTAUX porte à la connaissance du conseil municipal certaines photos prises au niveau des accès du village (croisements importants). De nombreux panneaux de signalisations publicitaires et non autorisés sont visibles sur ces photos ; elle souhaite pour la non prolifération de ces panneaux que la réglementation en vigueur soit appliquée.
- Mme MALOTAUX signale en outre l'existence de l'association « covoiturons sur le pouce » ; plaquettes et kits d'informations sont dès à présent disponibles dans les mairies et institutions Régionales et Départementales. Il serait souhaitable de remettre à disposition l'abribus sis près de la gendarmerie de LAUZERTE.
- Monsieur Jean-Pierre CAPMAS, souhaite connaître la date de réalisation de l'emprunt pour la troisième tranche des travaux de requalification des rues de LAUZERTE.
Monsieur le Maire expose qu'une mise en concurrence des banques sera prévue à cet effet pour obtenir le meilleur taux possible. La date du prêt n'étant pas à ce jour déterminée.
- La salle de Nouguy est disponible, un cahier des charges de son utilisation sera mis à disposition des éventuels utilisateurs.

- Monsieur Jean-Luc AUNAC expose que les chemins du cimetière ont été endommagés par les récents orages. Il se pose toujours un problème au niveau du chemin desservant la propriété de Monsieur BEN et des parcelles agricoles jouxtant ledit chemin (bandes enherbées à prévoir).
- Convention de mise à disposition de la salle des fêtes de LAUZERTE, à signer avec les associations utilisatrices
- Concernant l'office de tourisme, Monsieur GIORDANA expose que la fréquentation a été plus importante cette année : + / - 15 % selon les périodes.
- Il en va de même pour la fréquentation du gîte : environ 1500 sur la saison (avril/septembre)
- Monsieur JOFRE signale que des travaux de réfection du réseau eaux pluviales sont en cours de réalisation dans le faubourg.

La parole est donnée à l'assistance :

- PVR « la tapissière »
Il manque devis SDE et réponse SOGEXFO.

Prochaine réunion du conseil municipal :
Le 28 Octobre 2010 sauf changement.

Le secrétaire de séance :

Patrick BROTONS.